

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☎ 03.87.03.00.97

✉ CSLfene@bplorraine.fr



PLAN DE GESTION

1999-2004

Prairies du Ruisseau de l'Ettange

Commune d'Allamps – 54 -

Étude et document réalisés avec le soutien financier du Conseil Régional de Lorraine et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Document établi par Frédéric BRETON avec la contribution de
Messieurs Pierre Dardaine (Conseiller scientifique),
Christian Daynac (Conservateur) et Francis Muller (Chargé de Mission Meurthe-et-Moselle au C.S.L)

Plan de gestion validé par la Commission marais du Conseil Scientifique du C.S.L – Avril 2000 -

***** SOMMAIRE *****

A - APPROCHE DESCRIPTIVE.....	1
ET ANALYTIQUE DU SITE	1
A.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
A.2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	3
A.2.1. Milieu physique	3
A.2.2. Unités écologiques.....	4
Groupement prairiaux.....	4
Bosquets arbustifs	5
A.2.3. Espèces (faune-flore).....	5
Flore : Végétaux supérieurs.....	5
Faune.....	5
A.2.4. Évolution historique des milieux naturels	6
Evolution de la végétation	6
A.3. BILAN DU PLAN DE GESTION PRÉCÉDENT	6
A.3.1 Niveau de réalisation des objectifs du plan de gestion	6
Objectifs de gestion à long terme et objectifs du plan de gestion	6
Opérations du plan de travail.....	7
Conclusions.....	8
A.4. Bibliographie	8
Documents de référence.....	8
Bibliographie sur « Prairies du Ruisseau de l'Étange »	8
Communications personnelles	8
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	9
B.1. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE	9
Éléments de bioévaluation	9
B.1.1. Évaluation des espèces et des habitats.....	9
HABITATS.....	9
FLORE.....	9
B.1.2. Critères qualitatifs.....	10
B.1.3. Place du site protégé dans le réseau d'espaces naturels protégés.....	10
B.1.4. Synthèse.....	10
B.2. OBJECTIFS DE GESTION À LONG TERME	11
B.3. FACTEURS D'ÉVOLUTION ET CONTRAINTES	11
B.3.1. Tendances spontanées.....	11
B.3.2. Tendances induites par l'homme	11
B.3.2. Contraintes juridiques	11
B.4. DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	12
C - PLAN DE TRAVAIL.....	13
C.1. GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES : GH	13
C.2. ACCUEIL DU PUBLIC : FA.....	14
C.3. SUIVI ADMINISTRATIF : AD	14
C.4. SUIVI SCIENTIFIQUE : SE.....	14

**A - APPROCHE DESCRIPTIVE
ET ANALYTIQUE DU SITE**

A.1. Informations générales

Annexe N°1 - Carte de localisation au 1/25 000 e

Annexe N°2 - Cartographie de l'état parcellaire et des protections

Annexe N°3 - Tableau synthétique des références cadastrales et des protectins

Commune :

Allamps

Département :

Meurthe-et-Moselle

Lieu Dit :

A travers la Voie de Bulligny et
Grand Pâtis des Locherottes

Nom du site :

Prairies du ruisseau de l'Ettange

État parcellaire :

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Propriétaire	Type protection	Date location	Date fin
Allamps	B	17	A travers la voie de Bulligny	0,51	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	18	A travers la voie de Bulligny	0,158	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	19	A travers la voie de Bulligny	0,301	Privé			
Allamps	B	20	A travers la voie de Bulligny	0,0975	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	21	A travers la voie de Bulligny	0,0975	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	22	A travers la voie de Bulligny	0,199	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	25	A travers la voie de Bulligny	0,1223	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	26	A travers la voie de Bulligny	0,604	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	B	28	A travers la voie de Bulligny	0,229	Privé	BR	23/01/88	22/01/2006
Allamps	A3	574	Grands Patis des Locherottes	0,567	Commune	BE	01/01/95	01/01/2013
Allamps	A3	972	Grands Patis des Locherottes	1,392	Commune	BE	01/01/95	01/01/2013

Mode(s) de protection conservatoire :

En 1995, conscient de la nécessité de préserver son patrimoine naturel, la Commune d'Allamps confiait par voie de bail emphytéotique, la gestion des prairies du ruisseau de l'Ettange, pour une durée de 18 ans.

Afin de compléter la préservation de ces prairies, et à l'initiative du Docteur Bertaux, propriétaire des parcelles privées jouxtant celles appartenant à la commune, ce dernier et le C.S.L ont signé un bail rural pour une durée de 18 ans, tacitement reconductible. Il est à noter que l'acquisition de ces prairies est actuellement en cours par le Conservatoire des Sites Lorrains (01/03/2000), décision validée par la réunion de bureau du 16 février 2000.

Statuts réglementaires :

Droit français : Loi sur la protection de la Nature de 1976

Les sites naturels ainsi que les espèces peuvent bénéficier principalement d'un statut de protection juridique spécifique au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi de janvier 1992. Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi Chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.